

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 11 décembre 2023

### Nombre de conseillers

En exercice 12  
Présents 08  
Votants 11  
Absents 04

Date de la convocation :  
05 décembre 2023

Date d'affichage :  
05 décembre 2023

### OBJET :

Délibération N° 2023-12-88

Application IntraMuros

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Préfecture  
Le 20/12/2023  
Et publication ou notification  
Du 21/12/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



**L'an deux mille vingt-trois** le onze du mois de décembre à 19 h 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguié Laurie-

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric- Bouyssou Vanessa a donné pouvoir à Mézy Amandine - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Mejecaze Jean-Paul - Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Martinez Dimitri.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'application IntraMuros et précise qu'une réunion de présentation des fonctionnalités de ladite application a eu lieu en présence de plusieurs conseillers municipaux. Cette application spécifique mobile permet de communiquer plus facilement et de façon plus fluide auprès des administrés et est complémentaire du site internet de la commune déjà existant. Il précise qu'IntraMuros est utilisé par nombre de communes et est partenaire de l'Association des Maires de France.

Le coût mensuel est de 20 € HT par mois (288 € par an), avec les trois premiers mois offerts, donc un coût de 216 € pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide à l'unanimité la proposition de contracter l'abonnement IntraMuros mobile à compter du 01 janvier 2024 ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

